



# Séjour de fin d'année à Méjannes-Le-Clap Du 7 au 9 juin 2025

## Règlement intérieur

L'Ecole Française de Vélo du club des « Déjantés du Massif d'Uchaux » se doit d'assurer à tous, la sécurité physique, morale et affective. Ce séjour est par ailleurs l'occasion de développer les rapports amicaux, basés sur la confiance et le respect, qui sont les nôtres tout au long de l'année. Enfin, pour que chacun profite au maximum de ce séjour, il nous a semblé important de rappeler un certain nombre de points concernant la vie en collectivité, le respect d'autrui et de soi-même, et enfin la loi française.

Le séjour aura lieu centre sportif départemental à Méjannes Le Clap.

Vous pouvez consulter le site Internet pour visualiser le centre, les chambres et le menu de vos enfants (Sauf le midi si pique-nique)

### **Alcool, tabac, drogues :**

La consommation d'alcool, de tabac et de tout produit stupéfiant est interdite en tout lieu et durant tout le séjour. Le non-respect de cette règle serait considéré comme une transgression importante des règles de vie et entraînera l'exclusion immédiate du jeune concerné.

### **Téléphone :**

Les enfants pourront toujours vous joindre en cas d'urgence (même « affective » !) par l'intermédiaire d'un éducateur. C'est pourquoi nous vous demandons d'éviter d'appeler vos enfants sur le centre, sauf urgence...

### **Téléphone portable :**

Impossible de l'interdire... il est donc toléré, toutefois son utilisation est strictement interdite durant toutes les activités, tous les repas. Les encadrants entendent faire respecter cette règle. Le non-respect de ce principe entraînera la confiscation de l'appareil jusqu'à la fin du séjour. Par ailleurs le club dégage sa responsabilité de tout litige concernant la perte ou le vol d'un appareil.

### **Argent de poche :**

L'utilité en sera très limitée. Les enfants pourront le confier à leur éducateur (qui en assurera le suivi) et le retirer à certains moments, fixés par l'équipe éducative. Ceux qui désireront le conserver sur eux, le feront à leurs risques, aucune réclamation ne sera acceptée en cas de disparition.

### **Console de jeu, iPod, tablettes...**

Tout appareil électronique, en dehors de l'appareil photo et du téléphone portable, est interdit. En cas de non-respect de cette consigne, celui-ci sera immédiatement confisqué jusqu'à la fin du séjour et rendu aux parents.

### **Autres objets de valeur :**

Nous vous conseillons de ne confier à vos enfants aucun bijou, objet ou vêtement de valeur.

### **Linge :**

Il est recommandé de munir votre enfant des vêtements indiqués sur la fiche de trousseau (indicative) disponible sur le site. Ils doivent être en bon état (inutile qu'ils soient neufs !) et adaptés aux activités. Ils seront, si possible, tous marqués, en particulier les tenues de vélo, les enfants ayant tous la même ! Les enfants seront seuls responsables de leur linge, toutefois les éducateurs feront le maximum pour qu'il y ait le moins de perte possible, principalement parmi les plus jeunes...

### **Horaires :**

Afin de permettre le bon déroulement des activités de la journée, le respect des horaires, principalement des repas, est indispensable. Ceux-ci seront indiqués chaque jour aux enfants, qui s'engagent à les respecter.

### **Hygiène :**

Les enfants seront incités à avoir une hygiène correcte (douche chaque soir après les activités, brossage des dents...).

### **Locaux :**

Les enfants sont tenus de respecter la propreté de tous les locaux mis à leur disposition.

### **Chambres :**

**Le centre fournit les draps et les couvertures.**

Chaque enfant fera son lit (avec l'aide des éducateurs pour les plus jeunes) et conservera ses affaires rangées. La présence dans les chambres est interdite en dehors des périodes clairement indiquées par l'équipe éducative, et sauf cas particulier avec l'accord du responsable du séjour.

**Restauration :**

Les horaires indiqués par l'équipe d'encadrement devront être respectés pour le bon déroulement de la journée. Les repas seront pris en commun avec les éducateurs, dans le calme et le respect du personnel de service. Les enfants participeront à la desserte et au nettoyage des tables ; leur implication dans ce moment de la journée est essentielle au bon déroulement du séjour.

**Régime alimentaire et allergies :**

La vie en collectivité ne permet pas un régime alimentaire personnalisé. Cependant, en cas de régime justifié par une prescription médicale (à fournir), le centre d'accueil suivra les recommandations du médecin. En cas d'allergie alimentaire signalée par les parents, l'aliment en question sera remplacé.

**Médical :**

La fiche sanitaire de liaison spécifique au séjour sera notre « base de données » en cas de problème de santé. Nous vous demandons en conséquence de la remplir avec soin.

Pour tout traitement en cours vous voudrez bien fournir avec les médicaments (dans les boîtes comportant le nom de l'enfant et les notices) copie de l'ordonnance du médecin.

En cas d'urgence vous serez immédiatement avertis et pourrez également joindre vos enfants, voire venir le chercher si la situation l'impose.

**Activités :**

Les activités proposées (tout comme les entraînements tout au long de l'année) ne sont en aucun cas facultatives. Elles peuvent être l'occasion de découvertes et sont toujours des expériences enrichissantes de vie collective. Elles sont adaptées à l'âge des participants.

**Comportements et propos :**

L'équipe d'animation du centre et les éducateurs de l'école « LDMU » s'engagent à avoir un comportement correct, respectueux et conforme aux bonnes mœurs.

Les enfants et les jeunes participants au séjour doivent respecter les mêmes obligations :

- Respect des copains, des éducateurs, et de tout le personnel du centre d'accueil
- Respect du matériel et des locaux
- Pas de propos insultants
- Pas de comportement violent
- Pas de prosélytisme religieux, politique ou social

Les jeunes s'engagent à accepter et à respecter les règles de fonctionnement et d'organisation du centre d'accueil.

Si certains, par leur comportement, leurs propos ou leurs actes, mettaient en danger eux-mêmes ou autrui, ou perturbaient de façon trop importante la vie du groupe ou du centre de vacances, la résolution de ce trouble serait étudiée entre le jeune, son éducateur, le responsable du séjour, le directeur du centre d'accueil et éventuellement la famille.

Toute transgression de règle de vie importante (alcool, tabac, drogue, violence...) pourrait entraîner une exclusion et un rapatriement immédiat du fautif par la famille, sans ouvrir droit à quelque remboursement que ce soit.

**Coordonnées :**

S'il était amené à quitter son domicile habituel pendant la durée du séjour, le responsable de l'enfant ou du jeune, communiquera une adresse et les coordonnées où le joindre.

Uchaux le 7 mars 2025

Pour L.D.M.U.

La Responsable de l'école VTT  
*Béatrix Esposito*



Le Président  
*Benjamin PEREZ*

